



**Deuxième Conférence
des Nations Unies sur les pays
en développement sans littoral**

Distr. limitée
4 novembre 2014
Français
Original : anglais

Vienne, 3-5 novembre 2014

Point 11 de l'ordre du jour

Adoption des documents finals de la Conférence

Projet de résolution déposé par le Président

Déclaration de Vienne

Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants des États réunis à Vienne du 3 au 5 novembre 2014 pour participer à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral,

Ayant adopté le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024,

Déclarons ce qui suit :

1. Nous sommes fermement résolus à mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne afin d'apporter une réponse globale aux besoins et aux problèmes qui sont propres aux pays en développement sans littoral du fait de l'enclavement, de l'isolement et des contraintes géographiques qui sont les leurs;
2. Nous exprimons notre sincère reconnaissance au Gouvernement zambien pour les efforts incessants qu'il a déployés à la présidence du Groupe des pays en développement sans littoral;
3. Nous exprimons nos vifs remerciements au Gouvernement et au peuple autrichiens ainsi qu'à la ville de Vienne, qui ont accueilli la Conférence.

